

Bulletin de vote

pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2021

L'Assemblée générale ordinaire de Talents et Partage se tiendra à huis clos le 17 Juin 2021 à 10h00. Pour des raisons techniques et d'organisation, le vote des résolutions ne pourra pas être réalisé en séance. Pour faciliter l'expression des choix des adhérents nous vous proposons cette année le vote à distance¹.

Vous avez donc la possibilité de :

- Compléter ce formulaire en cochant les cases concernées et signer le présent bulletin en nous le retournant :
 - de préférence, par email à l'adresse <u>a.nanniot@talents-partage.org</u>
 - ou par voie postale : Talents & Partage Tours Société Générale 189, rue d'Aubervilliers 75886
 Paris Cedex 18

Le formulaire de vote par correspondance adressé à l'association ne pourra être pris en compte, que s'il est reçu <u>au plus tard le mercredi 15 juin 2021</u>, veille de la réunion de l'assemblée, s'il est envoyé <u>par courrier électronique</u>, et <u>au plus tard le vendredi 11 juin 2021</u> <u>s'il est adressé par courrier postal</u>.

- Envoyer un email à <u>a.nanniot@talents-partage.org</u> en indiquant dans l'objet « **je donne pouvoir au président** » (qui émettra en votre nom un avis favorable à toutes les résolutions) au plus tard le 15 juin 2021.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE					
		OUI	NON	ABSTENTION	
Résolution 1	Approbation du rapport moral, du rapport financier et des comptes annuels 2020				
Résolution 2	Approbation des conventions réglementées				
Résolution 3	Quitus au Conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2020				
Résolution 4	Approbation de l'affectation de l'excédent au « report à nouveau »				
Résolution 5	Approbation du budget prévisionnel pour 2021				
Résolution 6	Approbation du barème des cotisations annuelles (inchangées)				
Résolution 7	Approbation de la liste de candidats proposée en qualité d'administrateurs de Talents et Partage				
Résolution 8	Pouvoir pour formalités				

Vos nom et prénom	
Date	
Signature*	

^{*}Cliquer sur l'icône en haut pour signer dans la case "signature" ou bien imprimer et signer puis scanner et envoyer par mail à l'adresse mail indiquée

¹ Faculté donnée compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles conformément aux dispositions du décret n° 2021-255 du 9 mars 2021 portant prorogation de la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 modifié portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de la covid-19. Notre Assemblée se tiendra donc hors la présence physique des adhérents.